

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE L'UNIVERSITÉ MCGILL
688 Sherbrooke Street West, Suite 1520
Montréal (Québec) H3A 3R1
(ci-après nommé « l'Université »)

ET L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DIPLÔMÉ-E-
S EMPLOYÉ-E-S DE MCGILL (AGSEM), Auxiliaires d'enseignement
3479 Rue Peel, 3^{ième} étage
Montréal (Québec) H3A 1W7
(ci-après nommé le « Syndicat »)
(ci-après collectivement nommé « les Parties »)

ATTENDU QUE le 14 octobre 2015, les Parties ont signé une convention collective avec son échéance fixée au 30 juin 2018;

ATTENDU QUE le 12 novembre 2015, les Parties constatent qu'une erreur a été commise à l'Article 13.06.02 de la convention collective (version française et anglaise);

ATTENDU QUE le 13 novembre 2015, les Parties conviennent de modifier l'Article 13.06.02 pour refléter l'entente convenue et signée par les parties au cours de la négociation;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente ;
2. Les parties conviennent de modifier l'article 13.06.02 qui se lit maintenant comme suit :

13.06.02

L'Université offre un programme de formation d'une durée d'au moins trois(3) heures visant à renforcer les compétences pédagogiques des Auxiliaires d'enseignement. Les Auxiliaires d'enseignement acceptant leur première charge de travail recevront à la fin de la formation une rémunération de trois(3) heures au taux horaire régulier. L'Auxiliaire d'enseignement inscrit à la formation qui est absent ou annule sa participation dans les quarante-huit (48) heures du moment prévu devra assumer les frais d'annulation conformément à la politique des Services d'enseignement et d'apprentissage de McGill.

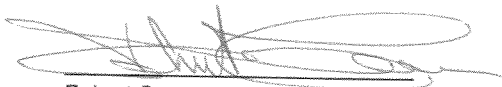
Un Auxiliaire d'enseignement, membre du bassin de priorité, aura aussi la possibilité d'assister à la formation mentionnée ci-dessus une deuxième fois.

Le Syndicat aura aussi le droit d'assister à ces sessions de formation et d'informer ses membres.

Cette formation aura lieu au cours du mois de septembre pour la session d'automne et au mois de janvier pour la session d'hiver.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, ce 16 novembre 2015.

POUR L'UNIVERSITÉ

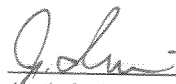


Robert Comeau
Directeur
Relations de travail et relations aux employés

POUR LE SYNDICAT



Kedar Mate
Représentant -Grief



Justin Irwin
Président